

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 30 octobre 2008 - Convocation du 23 octobre 2008

Compte rendu affiché le 7 novembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Création d'une opération d'équipement

Les collectivités territoriales ont la possibilité de créer des opérations d'équipement. La norme budgétaire et comptable M14 permet de créer des opérations d'équipement qui fonctionnent comme un chapitre budgétaire. Les opérations d'équipement peuvent être créées à l'initiative de la collectivité.

C'est dans ce contexte qu'il est rappelé les travaux importants de l'Ecole du Centre. Une nouvelle phase de travaux est engagée avec la création d'une salle d'évolution.

Afin de suivre, au plus près, au niveau comptable ces travaux et d'en faire une opération particulière dans le Budget, il est proposé de créer ladite opération qui sera codifiée 0031.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable et budgétaire M14,
- VU le Budget Primitif et ses décisions modificatives,
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement "0031 - Ecole du Centre - Salle d'évolution" en section d'investissement du budget communal,**
- **DIT que cette opération est considérée comme un chapitre budgétaire en vertu de la norme comptable et budgétaire M14,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 30 octobre 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/10/2008
- Publication ou affichage le 31/10//2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 octobre 2008

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.